

## Bonnes pratiques location de véhicule

### Liste des loueurs disponibles via le marché

Avis (tarifs négociés FCM)  
Hertz (tarifs négociés CNRS)  
Europcar (tarifs négociés FCM)  
Sixt (tarifs négociés CNRS)  
Enterprise (tarifs négociés CNRS)

### Choix du bon tarif

Nous vous recommandons de vérifier les services inclus dans votre tarif lors de la réservation et d'être prudent sur les comparaisons avec les prix d'appel internet et tarifs promotionnels d'appel réservés à la clientèle individuelle de tourisme (non destinés à la clientèle affaires).

Ces prix d'appel sont exprimés hors taxes et assujettis aux taxes locales, d'immatriculation et des assurances au tiers collision.

De plus, le montant des franchises vol et collision sont souvent deux à trois fois plus élevées que sur les contrats négociés.

Les conditions générales de ventes de l'ensemble des loueurs précisent que le conducteur est engagé en tant que personne physique.

### Prise en charge du règlement par le CNRS :

Pour que la prise en charge du règlement soit bien prise en compte, ne jamais répondre ou communiquer un numéro de bon de commande sur l'adresse automatique d'envoi d'un itinéraire, mais à l'adresse mail habituelle de l'agence.

## Assurances incluses lors de la commande

### La responsabilité civile

**Les contrats prévoient une assurance responsabilité civile encadrée par une franchise, c'est-à-dire une somme à la charge du locataire, si la voiture louée est endommagée ou volée.** Le montant de la franchise est fixé dans le contrat de location et varie selon la catégorie de voiture et la société de location.

Cette franchise dépend également de la responsabilité du conducteur quant à l'origine des dégâts :

**Le locataire est victime d'un accident :** si la responsabilité des dommages est attribuée à un tiers identifié, le locataire n'a pas de franchise à payer.

**Le locataire est responsable partiellement ou totalement des dommages :** le locataire doit payer la franchise indiquée dans le contrat de location.

**Pour un séjour en Europe :** Elle couvre largement vos besoins dans la plupart des pays européens.

**Pour un séjour en Amérique du Nord ou autres zones géographiques :** n'hésitez pas à prendre conseil auprès de l'agence pour une extension de responsabilité civile / assurance des personnes transportées PAI "Personal Accident Insurance".

### **Le rachat de franchise vol / accident (partiel ou total)**

**TPC :** « Theft Protection Coverage » : Couverture rachat partiel de franchise en cas de vol du véhicule

**Super cover :** Couverture totale de la responsabilité financière si accident ou vol du véhicule

**Attention ! Un rachat de franchise vol / accident, même total, ne couvre pas les crevaisons, bris de glace et assistance, les dommages subis par le haut de caisse et le dessous de caisse du véhicule ainsi que les dommages causés par une erreur dans le ravitaillement en carburant**

**Par défaut, les offres proposées par FCM incluent un rachat de franchise partiel vol / accident. Un rachat de franchise total peut souvent être disponible via une demande de devis off-line au cas où il n'apparaîtrait pas sur les offres proposées on-line.**

### **Lors de la remise des clés du véhicule**

**Vérifiez la prise en charge du règlement :** Il est recommandé aux voyageurs de vérifier la prise en charge du règlement par l'agence (qui refacture au CNRS). Si le loueur n'a pas enregistré la prise en charge, lui demander de contacter l'agence afin de régulariser la situation, sans attendre le terme de la location, pour éviter au voyageur de régler sur place.

**Attention aux ventes additionnelles des loueurs :** il est recommandé la plus grande vigilance au moment où un loueur propose la signature d'un contrat complémentaire au voyageur lors de la prise du véhicule, en particulier à l'étranger (survol d'un contrat en anglais, etc.). Le prestataire est libre de proposer des services additionnels (assurances, surclassement de véhicule, GPS, plein d'essence...). Cependant, les services en dehors d'un forfait initial souscrit au moment de la réservation et de la validation budgétaire sont facturés beaucoup plus chers.

### **Lors de la restitution du véhicule**

**Faire le plein de carburant :** le ticket de caisse peut être présenté à la station lors du retour (si le plein n'est pas effectué, les loueurs facturent un forfait cher).

**Munissez-vous de votre contrat de location.** Il vous sera demandé par l'agence. La restitution est officielle une fois les clés remises au loueur et l'état des lieux effectué.

**Garantie carte bleue :** elle n'est pas demandée en France (plein crédit garanti par FCM) mais une empreinte de carte (carte Corporate ou personnelle) peut être demandée à l'étranger. La carte n'est pas débitée si les prestations consommées sont identiques à celles du contrat initial souscrit auprès de FCM.

### **Etats-Unis**

**Les demandes pour les Etats-Unis devraient être traitées off-line et étudiées au cas par cas.**

*Aux Etats-Unis, les loueurs de véhicules n'autorisent pas toujours la prise en charge du règlement des locations par les agences de voyages dans le cadre d'un déplacement d'affaires. Ils peuvent demander un règlement en carte de crédit. Ceci est valable dans certaines agences de location de véhicules gérées par les chaînes de loueurs en direct, comme les agences majeures dans les aéroports. Les loueurs franchisés n'acceptent pas les prises en charge.*

Les deux contrats négociés pour le compte exclusif du CNRS (loueurs National/Enterprise et Sixt) permettent de garantir la prise en charge du véhicule par l'agence sur cette destination.

Pour les voyageurs fréquents, il existe des services dédiés qui accélèrent la prise du véhicule aux Etats-Unis (ex : service Emerald chez National/Enterprise / <https://www.nationalcar.fr/fr/emerald-club.html>)

**La marque National est préconisée en aéroport aux Etats-Unis par rapport à Enterprise bien qu'il s'agisse de la même société : rachat de franchise total (accident, vol) pour le même prix.**

### Termes utilisés pour les services et assurances inclus ou en option

**PCI** : Participation aux Coûts d'Immatriculation

**CDW** : Collision **D**amage **W**aiver = Exonération collision et dommages (rachat partiel de franchise en cas d'accident) parfois appelée **LDW** (**L**oss **D**amage **W**aiver) = Exonération perte et dommages, ou **DW**

**PAI** : "Personal **A**ccident **I**nsurance" ou **Super PAI** : Assurance des personnes transportées. Cette assurance peut être déclinée avec des garanties plus ou moins étendues à rapprocher des garanties des marchés assurances de personnes du CNRS (frais médicaux, assistance, rapatriement, hospitalisation). Elle concerne notamment les dommages corporels et le décès des occupants du véhicule loué, les frais médicaux d'urgence, l'assistance 24/24, la perte, le vol et les dommages causés aux bagages et effets personnels à l'intérieur du véhicule, les frais de remplacement des clés et serrures...

Cette garantie peut également couvrir plusieurs conducteurs. Le cas échéant, il est nécessaire d'indiquer l'identité des différents conducteurs qui conduiront le véhicule loué.

**PBA** : pneus, bris de glace et assistance

**Effets personnels**

**Taxe locale**

**Kilométrage** : forfait (250km / jour par exemple) ou illimité

**Option conducteur additionnel**

**Conducteur de moins de 25 ans**

### Cas des véhicules utilitaires

Les véhicules utilitaires ne sont pas réservables On-line. Consultez l'agence en Off-line.



**Mise à disposition d'un véhicule le site d'un laboratoire ou d'une délégation :**

Ce service est disponible sur demande de devis auprès de l'agence avec un délai de prévenance de 72h minimum. Certains sites particulièrement isolés ne permettent pas d'accéder à ce service.